



13 SEP. 2021 ARRIVÉE

A.D. n° 2021- 1646

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marché publics Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-7, Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental, Considérant que le président du Conseil départemental dispose de la faculté de désigner les membres du Conseil départemental qui seront appelés à siéger au sein des organismes extérieurs et ainsi à participer à leurs travaux.

Arrête

Article 1er - Sont désignés pour représenter le Département de Tarn-et-Garonne au sein du Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatif aux marchés publics,

Mme RABAULT Valérie, conseillère départementale, M. BELLOC Alain, Vice-président du Conseil départemental,

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée à l'organisme concerné.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Fait à Montauban, Le 10 SEP. 2021 Le Président.

Michel WEILL